

Envoyé en préfecture le 13/12/2021

ID: 093-229300082-20211209-2021_12_09_017-DE

Reçu en préfecture le 13/12/2021

Affiché le

SLOW

Seine-Saint-Denis LE DÉPARTEMENT

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 9 décembre 2021

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Azoug

- M. Duprey donnant pouvoir à Mme Filhol
- M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé
- M. Cranoly donnant pouvoir à Mme Maroun

Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

ÉTAIENT ABSENTS:

M. Taïbi, M. Monany





Délibération n° 04-02 du 9 décembre 2021

« PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ DES ENFANTS » DANS LE CADRE DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT « ACCUEIL POUR TOUS » – PERCEPTION D'UNE SUBVENTION – CONVENTIONS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Loi ASAP n° 2020-1525 du 7 décembre 2020, art. 99 et Ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021, relative aux services aux familles,

Vu la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté portée par le Gouvernement.

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n°09-03 du 18 juin 2020 relative à l'approbation et signature du Schéma départemental petite enfance et parentalité 2020-2024, signé le 21 septembre 2020,

Vu le dossier déposé par le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt « Accueil pour tous » dont le cahier des charges a été publié le 9 avril 2021 et ayant reçu l'avis favorable du jury réuni le 30 juin 2021,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la part de l'État au profit du département d'une subvention de fonctionnement de 386 300 euros ;
- APPROUVE la convention pluriannuelle 2021-2022 à conclure avec l'État, relative à la « prévention et lutte contre la pauvreté des enfants » dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « accueil pour tous », dont projet ci-annexé ;



www.seine-saint-denis.fr

Envoyé en préfecture le 13/12/2021

Reçu en préfecture le 13/12/2021

Affiché le

ID: 093-229300082-20211209-2021_12_09_017-DE

- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 7 000 € à l'Université Sorbonne Paris Nord Laboratoire Experice dans le cadre du projet départemental « Territoire démonstrateur petite enfance accueil pour tous » ;
- APPROUVE la convention de partenariat 2021-2022 à conclure avec l'Université Sorbonne Paris Nord Laboratoire Experice, dont projet ci-annexé
- AUTORISE Monsieur le président du conseil départemental à signer les dites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental et par délégation,

Adopté à l'unanimité : 🗸	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le
		4000, 10	devend exceditable le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.